

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD37

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 67, substituer aux mots :

« de la SNCF »,

les mots :

« utilisés par la SNCF pour la poursuite de ses missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.